



Force Ouvrière
vous informe

FO

VOS DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI

En Mai vérifiez votre
annualisation !!!

En concertation avec votre directeur de magasin vous devez, chaque fin de mois, faire un point sur l'état préparatoire qui récapitule le nombre d'heures que vous avez effectué du 1er au dernier jour du mois en cours.

Vous devez vérifier si les heures notées sur les documents sont en adéquations avec les heures que vous avez réellement effectué.

L'annualisation doit être signée (et donc validée) par chaque salarié. Si vous n'êtes pas d'accord, n'hésitez pas à en parler à votre hiérarchie, il vaut mieux être plusieurs à vérifier car l'erreur reste humaine !

Dans la plupart des cas cela se passe bien, mais parfois il pourrait arriver que cela ne soit pas réalisé. Vous avez un droit de regard sur ce document tout au long de l'année,

Vous pourrez si votre annualisation est positive, mettre 5 jours maximum dans le compte CET (plafonné à 45 jours) ou vous faire payer les heures supplémentaires. Vous avez le choix ! C'est à vous de décider !

Nous restons à votre écoute si nécessaire.

inFO Lion

N°1

mai 2014

*FO au service des
salariés du King*



COMMERCE
FO
FEC Employés
& Cadres

AFFICHAGE OBLIGATOIRE
PROVISOIRE
(POURRA ÊTRE REMPLACÉ)

L'ÉQUIPE FORCE
OUVRIÈRE ET
ROBERTO FIORINI

Téléphone : 06 32 64 33 88
roberto.fiorini@king-jouet.fr

Informez vous directement sur notre blog et inscrivez vous à la newsletter : <http://infolion.hautetfort.com>